

B N°

**COMPTABILITE MATIERE STOCKAGE PRIVE**

**ENTREPOSAGE DES VIANDES EN STOCKAGE PRIVE**

N° du contrat ..... Entrepôt de stockage .....

**LISTE DES PALETTES, LOTS ou EMBALLAGES ENTREPOSES**  
*Données relatives aux marchandises congelées*

Date de congélation	Date de mise en stock	N° des palettes, lots ou emballages	Poids brut avec palette et/ou emballage	Tare	Poids net frigo avec emballage	Nombre unité (cartons, sacs,etc)	Emplacement stockage des viandes en entrepôt	SD indiquer SD si Sous Douane
Total								

**COMPTABILITE MATIERE STOCKAGE PRIVE**

Contractant ..... N° du Contrat .....

Durée du contrat ..... jours

**ENTREES EN CONGELATION***Données relatives aux marchandises mises en congélation*

Date de congélation	Nombre de pièces	Nombre d'emballages	Poids net	Poids brut	Entrepôt de congélation	
					Ets	Lieu
TOTAL					Dénomination des viandes :	

**si STOCKAGE DANS UN LIEU DIFFERENT DU LIEU DE CONGELATION**

Date de sortie du lieu de congélation	Nombre de pièces	Nombre d'emballages	Poids net	Poids brut	Entrepôt de stockage			
					Ets	Lieu		
TOTAL						J	M	A

Date du transport de la dernière sortie indiqué sur la lettre de voiture :

**si VIANDE MISE SOUS DOUANE**

Date de mise Sous douane	Nombre de pièces	Nombre d'emballages	Poids net	Poids brut	Entrepôt de stockage			
					Ets	Lieu		
TOTAL					Date de mise en stock :	J	M	A

**COMPTABILITE MATIERE STOCKAGE PRIVE**  
**DESTOCKAGE ANTICIPE POUR EXPORTATION PAYS TIERS**  
**(Après 60 jours de stockage minimum)**

possible à partir de la date du

J	M	A

N° du contrat .....

**si SORTIES ANTICIPEES**

Date de sortie	Nombre de pièces	Nombre d'emballages	Poids net	Poids brut	Entrepôt de stockage Ets                      Lieu	S D*
<b>TOTAL</b>						

\*indiquer SD si les viandes sont sous douane



DATE DU TERME DE LA PERIODE DE STOCKAGE SOUCRITE  
 (produits doivent être encore en stock à cette date à 24 H)

J	M	A

**CONTROLES EFFECTUES PAR UN AGENT DE FRANCEAGRIMER**

Date du contrôle	Observations
Observations :	

**Rappel Important** : Le constat d'absence de comptabilité matière et/ou de non mise à jour le lendemain de tout acte survenu sur le contrat entraîne une pénalité pour le contractant.